

Numéro: 13.175

Date: 4 novembre 2013, 13h52

Type de proposition: Interpellation

Auteur-e-s: Laurent Kaufmann

Titre: Primes maladies payées en trop. Du nouveau?

En janvier de cette année, le Grand Conseil a voté une résolution interpartis concernant "l'affaire des primes maladies payées en trop aux caisses maladies". Il a été demandé au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que l'argent perçu en trop soit remboursé.

Vaud, Genève, le Tessin, Fribourg, Zurich et Neuchâtel sont les cantons lésés.

Or un nouvel élément a été rendu public fin mai 2013 concernant les coûts de la santé.

La prise en compte rétrospective des chiffres statistiques de Assura dans les chiffres statistiques de santésuisse a pour la première fois mis en lumière une surestimation que s'autorisait santésuisse pour tous les frais de santé qu'il ne couvrait pas. En effet, depuis 2008, Assura ayant quitté santésuisse ne fournissait plus ses chiffres statistiques.

Pour les seules années 2009 à 2011, années que permet le recoupement des rapports de santésuisse de mai 2012 et mai 2013, la surestimation de santésuisse pour le seul canton de Neuchâtel pour l'ensemble de ses frais de santé est de 20,7% pour un montant total de 322 millions de francs. Sur le plan suisse, cette surestimation n'est que de 3,4%.

Le canton de Neuchâtel est proportionnellement à sa population le canton le plus touché par cette surestimation avec un montant cumulé sur 3 ans de 1850 francs/personne. Ces chiffres ont été confirmés par santésuisse.

Curieusement les autres cantons les plus concernés par cette surestimation de santésuisse sont: Vaud, Genève, le Tessin, Zurich, Fribourg et Berne. Excepté Berne, ce sont les mêmes qui auraient payé trop de primes maladies depuis plusieurs années. Il semble donc vraisemblable qu'il y ait un lien à clarifier entre le problème des primes trop payées de certains cantons et la surestimation de santésuisse pendant plusieurs années.

Le Conseil d'Etat peut-il répondre aux questions suivantes:

Quel lien existe-il entre les primes maladies payées en trop par le canton de Neuchâtel ces dernières années et la surestimation de 21% des frais de santé extrapolée par santésuisse entre 2009 et 2011?

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire à ce jour à quelle hauteur le canton estime-t-il devoir être remboursé? Qu'en est-il pour les assurés neuchâtelois?

Le Conseil d'Etat est-il satisfait du projet de remboursement élaboré par le Conseil des Etats? Le cas échéant, est-il en mesure de faire des contre-propositions concrètes pour un nouveau modèle de remboursement.

Peut-il encore répondre à ces deux interrogations:

Pour quelles raisons santésuisse a-t-elle procédé à des extrapolations statistiques?

Le problème des primes maladies perçues en trop de certains cantons aurait-il eu lieu si santésuisse n'avait pas procédé à ces extrapolations statistiques?

Un développement oral est souhaité.

Signataire-s

KAUFMANN	Laurent
DEBROT	Laurent
ANGST	Doris
ZIEGLER	Daniel
BREGNARD	Théo
DUPRAZ	Cédric
ZURITA	Martha